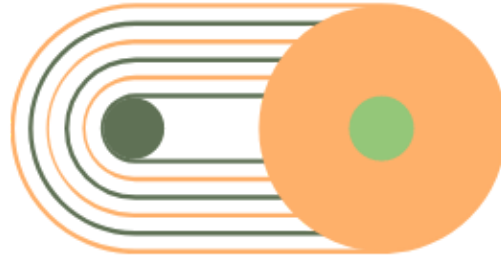


NEWSLETTER

NUMÉRO 1 |



FEVRIER 2021 |

N.E.x.T. TO YOU

LES ARTICLES DE CE NUMÉRO :

Edito, par Maria Carla Midena, coordinatrice du projet, Services sociaux de la Région Vénétie p.1
Entretien avec la Professeure Degani, Université de Padova p.3
Rencontre avec les partenaires p.5
Systèmes nationaux d'identification et de lutte contre la traite des êtres humains en Italie, en France, en Belgique et Espagne p.6
Les actualités européennes p.13

L'ENJEU

L'insertion social et professionnelle des mineur.es et jeunes majeur.es victimes de traite des êtres humains



1. EDITO

N.E.x.T TO YOU - Network for the Empowerment, the social and labor inclusion of Trafficked minors and young adults est un projet financé par la Commission européenne dans le cadre de l'appel du Fonds Asile Immigration Intégration 2019 et coordonné par le département " Addictions, Tiers secteur, nouvelles déviations et inclusion sociale " de la Région Vénétie, dirigée par Maria Carla Midena.

Il rassemble 4 États membres et 8 partenaires dans la promotion et la protection des mineur.es et des jeunes adultes victimes de la traite des êtres humains.

Outre la Région Vénétie, le projet implique le Centre des droits de l'homme "Antonio Papisca" de l'Université de Padoue, la Coopérative sociale Equality (Italie), l'ENSA (European Network of Social Authorities) en collaboration avec le Bureau de Bruxelles de la Région Vénétie, la Coopérative sociale Comunità dei Giovani (Italie), l'ONG Payoke (Belgique), l'Association française France terre d'asile (France) et la Fondation Cruz Blanca (Espagne).



Co-funded by the Asylum, Migration and Integration Fund (AMIF) of the European Union

LA MISSION CENTRALE

N.E.x.T. TO YOU vise à intensifier les efforts d'identification et à renforcer le processus d'intégration des mineur.es et des jeunes adultes victimes de la traite des êtres humains au cours de leur parcours migratoire.

Le projet a quatre objectifs principaux :

1. N.E.x.T. TO YOU vise à améliorer le processus d'identification des mineur.es à leur arrivée en Europe en renforçant les capacités des autorités locales et nationales, des services sociaux, des professionnel.les de la migration, des employée des centres d'accueil, des avocate, des procureur.es et des juges.

2. Les partenaires du projet aideront soixante mineur.es et jeunes adultes victimes de la traite dans leur processus d'intégration professionnelle par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes intensifs de formation. Chaque État membre partenaire du projet activera 15 stages et/ou bourses et 10 contrats de travail pour les bénéficiaires.

3. Le projet proposera un soutien ethno-psychologique accru à quatre-vingts jeunes adultes victimes de la traite des êtres humains par le biais de groupes de parole en groupe et d'entretiens psychologiques.

4. Enfin, N.E.x.T. TO YOU entend **renforcer l'échange de connaissances et de bonnes pratiques** entre les autorités qui assistent les victimes de la traite des êtres humains. Ces initiatives de partage des connaissances concerneront principalement l'identification précoce des personnes ayant droit à un statut de protection temporaire, leur autonomisation socio-économique et leur soutien psychologique, en particulier si elles appartiennent aux catégories les plus fragiles et vulnérables...

Objectifs principaux :
-amélioration du processus d'identification ;
-intégration professionnelle ;
-soutien psychologique ;
-échange de bonnes pratiques.

MARIA CARLA MIDENA, coordinatrice du projet, Direction des services sociaux de la région Vénétie, Unité opérationnelle, Addictions, Tiers secteur, Nouvelles déviances et inclusion sociale



2. ENTRETIEN SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Professeur Degani, Université de Padoue

Quel sera l'objectif du projet ?

Au cours des deux prochaines années, le projet, lancé le 15 décembre dernier, se concentrera sur **la phase cruciale où les victimes entrent en contact avec les forces de l'ordre ou d'autres professionnel.les**, et donc sur **l'identification précise des mineur.es et des jeunes adultes** victimes de la traite des êtres humains. L'identification a toujours été primordiale du point de vue des droits de l'homme, car elle a des répercussions importantes sur l'ensemble du parcours de la victime pendant la période de réinsertion.

La prise en charge de la personne par les professionnel.les du système de lutte contre la traite des êtres humains est développée sur la base d'**un projet personnalisé basé sur les besoins spécifiques de chaque mineur.e**. Elle représente une conception de la politique.

Les lignes directrices des Nations unies soulignent le devoir des États d'identifier avec diligence les trafiquants d'êtres humains et les victimes, ce qui signifie qu'il faut s'assurer que le processus d'identification est effectué selon des procédures précises et adéquates pour obtenir un résultat fondé sur des preuves.

Dans le cadre de cet accompagnement personnalisé, l'objectif est de développer un projet orienté vers **le respect de l'identité de la victime**, de ses qualités, de ses attentes, de ses compétences et de ses capacités.

L'expertise et la sensibilité développées ces dernières années ont mis en évidence le fait que l'identification rapide et précise d'une victime de traite est une étape fondamentale pour l'émergence d'une victime et pour la finalisation des stratégies de lutte contre la traite. Cela demande de combiner différentes ressources telles que des enquêteur.rices professionnalisé.es et la possibilité d'utiliser divers.es installations et services de soutien qui sont essentiel.les pour assurer la sécurité des victimes et une première aide pour la protection de leurs droits.



Comment l'approche des droits de l'homme est-elle prise en considération ?

Une évaluation inadéquate lors de la phase d'identification peut priver la victime de la traite des êtres humains de ses droits ou d'autres protections.

Cela a déjà été souligné dans les Principes et Directives recommandés concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains de 2002, finalisés par le Haut Commissaire aux droits de l'homme.

Comment construire une réponse efficace aux besoins des victimes de la traite des êtres humains ?

Puisque les institutions publiques et organisations sociales privées soutiennent la police par leurs compétences spécifiques et leur contribution, l'identification des victimes ne devrait plus être une tâche exclusive des forces de l'ordre. La contribution de ces organisations est aussi importante que celle de la police car elles travaillent dans des domaines cruciaux concernant les mineur.es, la détresse sociale, l'immigration, la violence des hommes envers les femmes, l'asile et, bien sûr, la traite des êtres humains ainsi que d'autres formes d'exploitations graves.

Il est important que ces différentes institutions collaborent car l'identification est une étape clé du mécanisme de protection et, plus généralement, de l'ensemble du système de soutien aux victimes de la traite des êtres humains ou d'exploitations graves. Le projet N.E.x.T TO YOU relance le thème de l'identification en abordant la **coopération inter-agences** et la nécessité de **travailler avec les victimes** en se concentrant sur leur autonomisation dans le but d'une intégration sociale qui doit être préparatoire à leur pleine autonomie.

En plaçant l'identification au cœur du travail avec les victimes de la traite des êtres humains, le projet vise à soutenir 140 personnes mineur.es ou jeunes adultes victimes d'exploitation. Il vise leur intégration sociale et leur insertion sur le marché du travail en augmentant leur résilience et en les aidant à surmonter leurs traumatismes, les chocs culturels et autres conséquences psychologiques qui entravent leur processus d'insertion.

N.E.x.T TO YOU
souligne l'importance
de la coopération
inter-agences et la
nécessité de travailler
avec les victimes..

PAOLA DEGANI enseigne les politiques publiques et les droits de l'homme dans le cadre de la licence en sciences politiques, les relations internationales et les droits de l'homme et les droits des femmes dans le cadre du master en droits de l'homme et gouvernance multi-niveaux au département de sciences politiques, de droit et d'études internationales de l'université de Padoue. Elle est membre du conseil d'administration du Joint PHD Board in Human Rights, Society, and Multi-level Governance coordonné par le Centre des droits de l'homme de la même université. Elle a également été membre du groupe d'experts du département pour l'égalité des chances de la présidence du Conseil des ministres nommé pour le développement d'une base de données sur la violence de genre et membre de la table de coordination régionale pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans la région de Vénétie. En 2019, elle a été nommée experte nationale pour le groupe d'experts sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du Conseil de l'Europe pour l'Italie.



3. LES PARTENAIRES



La **Région Vénétie** qui coordonne ce projet est l'organisme public responsable de l'assistance aux mineur.es. Elle est chargée de la définition des politiques, de la prise de décision, de la prise en charge, de la protection, du bien-être et de la promotion des mineur.es. La Région s'est engagée à lutter contre la traite des êtres humains en cofinçant le projet N.A.Ve (Réseau anti-traite pour la Vénétie), l'un des 21 réseaux italiens de lutte contre la traite des êtres humains coordonné par la municipalité de Venise et en gérant le service d'assistance téléphonique italien contre la traite des êtres humains depuis 2000.



Equality est une coopérative sociale créée en 2008 qui offre des services destinés aux migrant.es vulnérables, aux mineur.es et aux victimes potentielles de la traite, notamment pour leur assistance directe et leur protection. Depuis 2016, dans le cadre du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains, Equality a joué un rôle en tant que l'un des principaux organismes de mise en œuvre du projet "N.A.Ve" en fournissant des activités mobiles de sensibilisation, d'évaluation, d'identification et d'hébergement pour les victimes de la traite, y compris les mineur.es.



La **Comunità dei Giovani** est impliquée dans des projets de lutte contre la traite des êtres humains depuis 2000 et fait partie, avec d'autres ONG, du réseau de lutte contre la traite des êtres humains de la région de Vénétie (N.A.Ve). Elle s'occupe principalement du logement, de l'insertion sociale et professionnelle des victimes. Actuellement, la Comunità gère dix refuges à Vérone et à Venise.



Payoke, pionnier dans la lutte contre la traite des êtres humains depuis 1987, est l'un des trois centres d'accueil reconnus par le gouvernement belge pour les victimes de la traite des êtres humains. Le programme d'aide aux victimes de l'organisation, d'une durée de deux à trois ans, est conçu pour aider la personne dès les premières étapes d'identification et d'hébergement, jusqu'à la fin de la procédure judiciaire. Payoke offre également des connaissances et des ressources pour aider le gouvernement, la société civile, les communautés et les individus à reconnaître et à prévenir l'exploitation, en inspirant des actions et en aidant à prévenir l'esclavage moderne.



L'**Université de Padoue**, à travers son département des droits de l'homme, assurera une approche basée sur les droits de l'homme dans le projet N.E.x.T TO YOU qui promouvra la centralité de la personne et la Déclaration universelle des droits de l'homme. En outre, elle supervisera le programme de formation au niveau italien destiné aux prestataires de services et aux professionnels répondant aux besoins spécifiques des mineur.es victimes de la traite.



France terre d'asile est une association à but non lucratif créée en 1971, qui œuvre pour la promotion des droits de l'homme et propose un hébergement et une assistance aux demandeur.euses d'asile, aux réfugié.es et aux mineur.es non accompagné.es en France. France terre d'asile assiste plus de 12 000 personnes par jour, sur l'ensemble du territoire français.



La **Fundación Cruz Blanca** a été créée par les Frères Franciscains de la Croix Blanche le 30 septembre 2004 ; et travaille depuis lors avec des personnes en situation de risque d'exclusion, s'occupant entre autres des victimes de la traite des êtres humains. Elle est présente dans 6 régions différentes : Aragón, Madrid, Castilla La Mancha, Andalousie, Ceuta et les îles Canaries.



L'**ENSA** est un réseau européen d'autorités sociales dont l'objectif est de promouvoir la coopération internationale dans le domaine social, en particulier dans cinq domaines d'intervention, chacun étant dirigé par une autorité locale différente : les personnes âgées, la jeunesse et la famille, l'enfance, le handicap et l'inclusion sociale. La coordination générale est assurée par la région de Vénétie.

4.ÉLÉMENTS CLÉS DES SYSTÈMES NATIONAUX D'IDENTIFICATION, D'ORIENTATION ET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN ITALIE, EN BELGIQUE, EN FRANCE ET EN ESPAGNE.

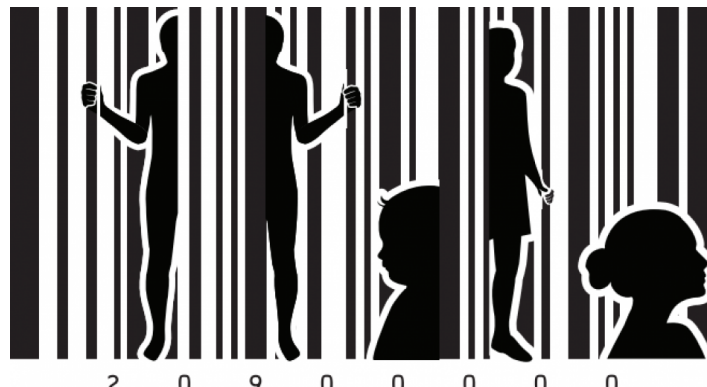
ITALIE

Equality Cooperativa sociale, Comunità dei Giovani, La Region Vénétie, L'Université de Padoue

Un mécanisme d'orientation est un mécanisme de coopération par lequel chaque acteur impliqué a pour objectif commun de protéger les droits des victimes de la traite, en coordonnant les actions. Il peut être national ou local. Depuis 2016, le gouvernement italien a adopté un nouveau système de protection des victimes et un plan d'action national contre la traite des êtres humains et l'exploitation grave. Tant le système composé de 21 projets régionaux que le plan d'action national représentent l'engagement du gouvernement italien à définir des stratégies d'intervention à long terme pour la prévention, la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation grave, ainsi qu'à mettre en œuvre des actions visant à sensibiliser la population, à aider les victimes et à assurer leur intégration dans la société. Dans ce plan, le gouvernement italien mentionne le paradigme des 4 P qui est le cadre international fondamental utilisé par les États, au niveau international, pour combattre les formes contemporaines d'esclavage : Prévention, Poursuite, Protection, Partenariat.

Protéger les droits des personnes victimes de la traite est l'objectif d'un mécanisme d'orientation. C'est la priorité stratégique du projet N.A.Ve.

La procédure d'orientation vise à signaler/ orienter la victime présumée de la traite, avec son consentement, à une organisation de lutte contre la traite afin de garantir des mesures adéquates d'identification, d'assistance et de protection. Ce sont également les objectifs principaux du projet N.A.Ve (le réseau de lutte contre la traite des êtres humains pour la région Vénétie), qui représente le mécanisme d'orientation régional luttant contre la traite et l'exploitation grave (PROSECUTION) avec une approche multi-organismes (PARTENARIAT) et agissant dans le domaine de la PRÉVENTION et de la protection des victimes d'exploitation sexuelle, de travail forcé, de mendicité forcée, les victimes contraintes à commettre des délits et les victimes de mariages forcés.



La municipalité de Venise est la coordinatrice du projet N.A.Ve, la Région Venétie et l'Université de Padoue sont deux des principaux partenaires. Equality Cooperativa Sociale et Comunità dei Giovani sont responsables des actions réalisées par les ONG de lutte contre la traite des êtres humains en Vénétie.

Equality offre des services de proximité pour atteindre les victimes présumées ou potentielles de l'exploitation sexuelle et du travail et est responsable de l'identification sociale des victimes (PRÉVENTION et PARTENARIAT), tandis que la Comunità dei Giovani est l'organisation responsable des ONG offrant des services d'hébergement (PROTECTION).

L'approche basée sur les droits de l'homme est au cœur du projet N.A.Ve.

Le renforcement de la collaboration entre les gouvernements et les ONG est l'objectif principal du mécanisme national de référence.

L'approche basée sur les droits de l'homme est au cœur du projet N.A.Ve ; toute assistance fournie respecte les droits, les choix et les souhaits de l'individu. La méthode utilisée est celle du travail multi-organismes et multidisciplinaire visant à protéger les droits de l'homme et les victimes.

L'objectif principal du mécanisme national d'orientation est de formaliser et de renforcer la collaboration entre les agences gouvernementales et les ONG engagées dans le système de lutte contre la traite des êtres humains. Il ne doit donc ni remplacer les autres organismes nationaux de lutte contre la traite, ni reproduire exactement leurs actions, mais représente au contraire une structure indispensable pour l'orientation des victimes de la traite. L'objectif général d'un mécanisme national d'orientation (MNO) est également de changer la perspective sur la manière dont la traite des êtres humains doit être traitée, en considérant qu'il ne s'agit pas d'un simple problème de criminalité ou d'immigration, mais d'une violation grave des droits humains des personnes qui en sont victimes.



BELGIQUE - Payoke

Au cœur du mécanisme national d'orientation belge se trouve la Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains, un organe de coopération multi-organismes créé en 1995.

Présidée par le Département fédéral de la Justice, elle rassemble des représentants de toutes les entités fédérales impliquées dans la lutte contre la traite des êtres humains, entre autres la police, le Conseil des procureurs généraux, les services d'inspection sociale, l'Office de l'immigration, le ministère des Affaires étrangères, les trois centres d'accueil spécialisés reconnus par le gouvernement qui fournissent un abri et une assistance aux victimes : Payoke pour la région flamande, Pag-Asa dans la région de Bruxelles et Sürya en Wallonie. La Plate-forme définit l'orientation stratégique de la politique et des actions de lutte contre la traite des êtres humains, notamment en ce qui concerne la lutte contre les activités criminelles des trafiquants et leurs réseaux, la protection des victimes et le suivi des évolutions et des résultats.

La Plate-forme de coordination interdépartementale est l'organe central du mécanisme d'identification et d'orientation belge.

Les acteur.rices de première ligne suivent un protocole national d'orientation des victimes pour les identifier et les orienter vers des soins spécialisés. Une victime est d'abord détectée sur la base de son récit ou sur la base d'indicateurs. Les acteur.rices doivent répondre aux besoins urgents et fondamentaux de la personne, et l'informer du programme de protection des victimes. Iels utilisent souvent un dépliant, disponible en 27 langues (LINK), pour aider les victimes à comprendre leur situation, leurs droits et le soutien qu'elles peuvent attendre.



Toute personne soupçonnée d'être une victime de la traite des êtres humains peut bénéficier du programme de protection, quels que soient son sexe, sa nationalité, son statut migratoire ou son âge. Sont également incluses les victimes de la traite par la méthode du loverboy, qu'elles soient mineures ou majeures, qui consiste à recruter par le biais de l'amour et du lien affectif.

L'assistance est conditionnée par trois critères : les victimes doivent rompre tout contact avec leurs exploit.euses, accepter d'être accompagnées dans un centre de soutien spécialisé et être disposées à coopérer avec les forces de l'ordre dans le cadre des enquêtes.

Le programme d'aide aux victimes s'inspire de l'approche des "quatre C" pour garantir le respect des droits de l'homme des victimes :

Pour le respect des droits de l'homme, 4Cs ;
Confidentialité ;
Contrôle ;
Coopération ;
Consentement.

1. **Confidentialité** pour protéger la vie privée et la sécurité de la victime,
2. **Contrôle** de la part de la victime sur la possibilité d'arrêter l'entretien à tout moment, d'avoir une personne présente pour la soutenir, de poser des questions, et de voir sa vie privée et sa confidentialité respectées,
3. **Coopération** entre la police, les autorités judiciaires et/ou les ONG,
4. **Consentement** de la personne à l'accompagnement et à la coopération avec les autorités judiciaires.

Le programme d'assistance dure généralement deux à trois ans. Il est conçu pour soutenir la victime de l'orientation à la fin de la procédure judiciaire, et vise à aider l'usager.ère à atteindre une autonomie complète.



FRANCE - France terre d'asile

Identification

La France est un pays d'origine, de transit et de destination pour les victimes de la traite des êtres humains. La plupart des victimes identifiées sont de nationalité française ou originaires du Nigeria et de la Roumanie et sont victimes d'exploitations sexuelles (75%). 19 % des victimes identifiées souffrent d'exploitation par le travail, 4 % sont contraintes à la délinquance, 1 % sont exploitées pour la mendicité forcée et 1 % sont soumises à d'autres types d'exploitation [1]. En raison des maraudes sociales, encouragées par les politiques publiques, et des contrôles policiers, les victimes d'exploitation sexuelle sont plus identifiées que les autres.

La traite des êtres humains est définie (de manière similaire aux protocoles de Palerme et de Varsovie) et condamnée par le code pénal, qui fournit une liste exhaustive des moyens d'exploitation.

La mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains a été créée en 2013. Cette mission coordonne l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la traite des êtres humains et l'aide aux victimes tels que les ONG mais aussi cinq offices centraux de polices judiciaires en charge des enquêtes pouvant inclure des situations de traite des êtres humains : OCRTEH (spécialisé dans la traite des êtres humains), OCLTI (travail illégal), OCRIEST (migration irrégulière et emploi d'étrangers sans titre), OCLDI (délinquance itinérante), OCLAESP (atteintes à l'environnement et à la santé publique).

Les ONG réalisent l'**identification primaire** des victimes. Il existe de nombreuses organisations spécialisées dans ce domaine social, en raison des politiques publiques les associations travaillant avec les victimes d'exploitation sexuelle sont prévalentes mais d'autres ONG sont spécialisées dans l'accompagnement des victimes exploitées à d'autres fins. Afin de renforcer leur capacité d'identification et de pouvoir aider davantage de personnes, les organisations créent leurs propres indicateurs. France terre d'asile a publié un guide pour les travailleurs sociaux de première ligne. La police, quant à elle, est chargée de l'**identification formelle**, qui est ensuite confirmée par un juge. L'**auto-identification** par la victime elle-même est une étape importante dans son chemin vers l'émancipation et le rétablissement.



[1] ONDRP et Miprof (2020), La traite des êtres humains, profil des victimes suivies par les associations en 2019

http://www.esclavagemoderne.org/wpcontent/uploads/2020/11/traite_etres_humains_france_2019.pdf

L'identification primaire, l'identification formelle et l'auto-identification sont des étapes clés de l'accompagnement des victimes.

France terre d'asile a publié un guide d'aide à l'identification.

Protection des victimes

Le système français prévoit quatre types de protection pour les victimes de la traite des êtres humains étrangères :

Les quatre types de protection pour les victimes de la traite des êtres humains étrangères :

- Titre de séjour pour les victimes formellement identifiées ;
- Titre de séjour dans le cadre d'un programme de sortie de la prostitution forcée ;
- Titre de séjour accordé pour motifs exceptionnels ou humanitaires ;
- Demande d'asile.

- Un titre de séjour pour **les victimes formellement identifiées** (art. L.425-1 Cesda) : une titre de séjour temporaire peut être délivrée aux victimes lorsqu'elles sont formellement identifiées par la police et prêtes à dénoncer leurs exploiters. Dans un premier temps, la police leur fournit des informations concernant le titre de séjour, le logement, la protection et le droit à un délai de réflexion de 30 jours (pendant lequel elles peuvent bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour et de travail de 30 jours). Après 30 jours, si elles sont toujours prêtes à s'engager dans ce processus judiciaire, elles ont droit à un permis de séjour temporaire pendant toute la durée de la procédure judiciaire. Avec ce permis, elles peuvent recevoir une aide financière, bénéficier d'une protection médicale, elles peuvent travailler ou de suivre des formations, elles ont droit à être informées et à bénéficier d'une assistance sociale, d'un logement et, si elles le souhaitent, d'une aide au retour volontaire. Si leurs exploiters sont condamnée de manière définitive, elles se voient alors accorder une carte de résident.

- Un titre de séjour dans le cadre d'un **parcours de sortie de la prostitution** (art. L425-4 Cesda et art. L121-9 Casf)

- Un titre de séjour accordée pour **motifs exceptionnels ou humanitaires** (art. L435-1Cesda)

- Une **demande d'asile** : en cas de crainte de persécutions fondées en cas de retour dans leur pays d'origine, les étrangers victimes peuvent demander l'asile en France.

Le dispositif national de mise à l'abri "Ac.sé" comprend 83 places d'hébergement dans plusieurs villes, afin de mettre une distance géographique entre les victimes adultes et les exploiters. Il offre un accompagnement social aux bénéficiaires, qui n'ont pas besoin d'une identification formelle pour entrer dans ce mécanisme de protection. Par ailleurs, d'autres acteurs sociaux proposent une mise à l'abri spécifique comme l'AFJ, le CCEM ou l'Amicale du Nid. Par ailleurs, France terre d'asile a dédié 30 places d'hébergement aux femmes victimes de la traite des êtres humains et de violences basées sur le genre. Concernant les mineur.es, un dispositif expérimental a été mis en place depuis 2016 en région parisienne.



ESPAGNE - Cruz Blanca

Les tendances contemporaines de la traite des êtres humains dépeignent l'Espagne comme pays de destination, de transit ainsi que d'origine de ce phénomène alarmant. Au niveau national, 542 victimes de la traite ont été identifiées en 2019, la plupart d'entre elles à des fins d'exploitation sexuelle (294). Seules 3 victimes de traite à des fins de mariage forcé ont été identifiées, ainsi que 192 pour l'exploitation du travail, 22 pour la mendicité et 31 pour des activités criminelles. Les nationalités les plus détectées sont les personnes roumaines et nigériennes, suivies des victimes chinoises, paraguayennes et bulgares, ce qui souligne la nature complexe et souvent transnationale de la traite des êtres humains.

L'Espagne est un pays d'origine, de destination et de transit de la traite des êtres humains et aucun mécanisme d'orientation n'existe au niveau national.

Malgré cela, il n'existe pas de mécanismes d'orientation ou d'intervention au niveau national, ni de loi globale contre la traite donnant une cohérence à notre système juridique actuellement fragmenté et dispersé (code pénal, loi sur les étrangers, protocole sur la prévention des victimes de la traite, instruction 6/2016). Parmi les acteur.rices qui permettent une coordination multi-organismes, on peut citer le Réseau espagnol de lutte contre la traite (formé par 32 ONG), le Rapporteur national contre la traite et le Forum social contre la traite du ministère de l'Égalité. Ce manque de systèmes de coordination formels se traduit par une identification plus faible des victimes, notamment dans le cas de la traite des enfants, qui reste largement une réalité cachée. Il est urgent d'établir des mécanismes spécialisés répondant aux besoins des mineur.es victimes de la traite. L'Espagne n'a pas encore mis en place de centres spécialisés dans l'assistance aux enfants victimes de la traite, bien que, selon l'ONU, un tiers des victimes de la traite des êtres humains soient des mineur.es. La forme la plus courante de la traite des enfants est l'exploitation sexuelle, mais on sait peu de choses sur les autres types d'exploitation. Depuis 2015, les autorités espagnoles ont commencé à collecter des données sur l'exploitation par le travail et en 2016, des recherches ont été lancées sur le mariage forcé. Cela a permis de rendre plus visibles les autres formes de traite des êtres humains existant sur le territoire, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour une identification efficace des victimes, tous sexes et âges confondus.



5. NOUVELLES EUROPÉENNES

A REALISER

-Une meilleure mise en oeuvre de la directive de lutte contre la traite des êtres humains ;

-Une nouvelle approche stratégique pour l'éradication de la traite des êtres humains.

Troisième rapport sur les progrès accomplis dans la lutte contre la traite des êtres humains

https://ec.europa.eu/anti-trafficking/eu-policy/third-report-progress-made-fight-against-trafficking-human-beings_en

Le nouveau plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion 2021-2027

<https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/action-plan-integration-and-inclusion-2021-2027>

Salutations du consortium N.E.x.T. TO YOU !



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PADOVA

CENTRO DI ATENEIO
PER I DIRITTI UMANI
"ANTONIO PAPISCA"



CONSIGLIO REGIONALE
DEL VENETO
SOCIETÀ - ONLUS



Editeur: Veneto Region's Brussels Office, Directeur: Marco Paolo Mantile.
ENSA Team: Elena Curtopassi, Valentina Faraone, Alessia Giambusso, Marta Forlin, Silvia Pasetto
Remerciements à Silvia Lamonaca (Payoke)